

**CRITERES D'APPRECIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE  
POUR L'AVANCEMENT A LA HORS-CLASSE**

<b>Notation au 31/08/12</b>	<b>/100</b>	
- note administrative	/40	
- note pédagogique	/60	
<u>ou</u> - note administrative pour les enseignants affectés dans le supérieur	/100	
<b>Parcours de carrière</b>	<b>/62</b>	
Échelon au 31/12/12	/25	
7ème échelon	2	
8ème échelon	4	
9ème échelon	6	
10ème échelon	8	
11ème échelon atteint au grand choix	25	
11ème échelon atteint au choix	21	
11ème échelon atteint à l'ancienneté et 10ème au grand choix	25	
11ème échelon atteint à l'ancienneté et 10ème au choix	21	
11ème et 10ème échelons atteints à l'ancienneté	17	
Expérience acquise dans le 11ème échelon 5pts/an (une année incomplète compte pour une année pleine)	/25	
Affectations en ZEP, SEGPA, EGPA, ULIS, ECLAIR, EREA (à condition que l'avis du chef d'établissement soit exceptionnel, très favorable ou favorable) <u>ou</u> habilitation langue corse (à condition qu'elle soit exercée)	/10	
3ème année	4	
4ème année	6	
5ème année et plus	10	
Habitations ou certifications (à condition qu'elle soit exercée, et non déjà bonifiée)	/2	
<b>Parcours professionnel</b>	<b>/38</b>	
Avis inspecteur	/22	
Exceptionnel	22	
Très favorable	17	
Favorable	11	
Satisfaisant/non évalué	5	
Défavorable	0	
Avis chef d'établissement	/16	
Exceptionnel	16	
Très favorable	13	
Favorable	9	
Satisfaisant/non évalué	5	
Défavorable	0	

